

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2015

Présents : Eugène CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Anne BOROT, Maddy MASSON,
Luis CRESPO, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Domenico MODISTA,
Thanh NGUYEN,

Excusés : Frédéric GRENIER (procuration Evelyne DATARIO),
Jacques RIOCREUX (procuration Dominique MODISTA),

Absents : Laurence BONETOT, Sébastien LEFEVRE, Didier MONBELLI, Samya RIOTON.

Secrétaire de Séance : Maddy MASSON

Début de Séance : 19h40

Suite à une question sur le dernier Compte Rendu du conseil municipal, nous tenons à préciser que le montant distribué aux associations est bien de 4 700€ (Quatre mille sept cent euros).

1) Désignation d'un représentant de la Collectivité à la SEMERAP

Suite à la délibération du 29 octobre 2014 au cours de laquelle la commune a décidé d'acquérir 10 actions à la SEMERAP, il nous a été demandé d'élire un délégué chargé de représenter la Collectivité lors des Assemblées Générales et des Comités de Contrôle. Le candidat, Monsieur Jean-Jacques Reynaud, a été élu à l'unanimité.

2) Dispositif départemental de Télé Assistance :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat a dénoncé la convention qui la liait au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du dispositif de Télé Assistance (elle continuera à assurer les paiements des 3 premiers trimestres 2015). Afin que les personnes utilisatrices puissent continuer à bénéficier du dispositif, une convention doit être signée par l'ensemble des communes concernées avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, avec effet au 1^{er} octobre 2015. Il est rappelé que chaque commune participe au financement du dispositif départemental de Télé Assistance sur la base d'un seuil minimum, fixé à 9,43€ par abonné et par mois.

Le conseil a voté **POUR** le fait de passer directement par le Conseil Départemental du Puy-de Dôme à compter du 1^{er} octobre 2015, et ce pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

3) Acquisitions Foncières

Le propriétaire des parcelles C.281 et C.282 souhaiterait que la commune lui lègue une partie de la parcelle n°C.279 ; soit environ 72m², ainsi que le passage pompiers. Cette opération pourra se faire seulement après l'acquisition auprès de l'EPFSmaf. Suite à cela, un géomètre fera le bornage et le service des domaines passera pour fixer un prix de vente.

Vote : POUR à l'unanimité

La prochaine délibération se fera à la rentrée avant le passage devant le notaire.

4) Adhésion au service "Web63"

Le Conseil Départemental du Puy de Dôme propose aux communes un service d'aide à la création de site Internet. Ce service "Web63" a été présenté à Mesdames Datario et Masson. Il comprend un accès, l'utilisation d'un service support, l'hébergement et l'assistance technique ; et ce pour un coût de 127€ par an.

Le conseil vote POUR la création d'un site internet dédié à la mairie.

Le site sera effectif à la rentrée de septembre car un temps de mise en œuvre est nécessaire.

5) Renouvellement de 2 contrats C.A.E.

fin août 2015, les 2 contrats C.A.E. de Mme PFOHL Hélène et de Mme EL KADIRI Manuela arrivent à échéance. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le souhait de renouveler en C.D.D. ces 2 personnes.

Le Conseil a mis en avant le fait que ces 2 personnes compétentes, polyvalentes, habitent la commune ; ce qui est d'autant plus important puisqu'il y a des coupures dans la journée.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité pour renouveler en C.D.D. de 20 h les contrats de ces 2 employées.

6) Renouvellement d'un contrat C.U.I. avec Pôle Emploi

Une personne a été recrutée le 26 Mai 2014 dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion afin de seconder l'Agent Technique chargé de l'entretien de la commune. Mr Da Silva est une personne qui a des compétences, qui s'intéresse et qui s'implique dans son travail. Il est donc demandé au Conseil Municipal de voter pour le renouvellement de ce contrat.

Vote : A l'unanimité (Reconduction du contrat de 20h hebdomadaire pour une durée de 1 an à compter du 26 Mai 2015)

Durant cet hiver, nos 2 employés communaux ont pu ainsi réaliser des travaux de rénovation dans leur local notamment ; chose qui n'est pas possible pour une seule personne.

7) Suppression et Création du poste d' Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe

La Secrétaire de Mairie des Martres-sur-Morge, titulaire sur le poste et actuellement en congé parental devait revenir le 1^{er} octobre 2015. Elle vient d'informer Mr le Maire que sa demande de Mutation dans un autre établissement a été acceptée. Par conséquent, ce poste doit être supprimé pour permettre sa mutation ainsi que la création d'un nouveau poste.

Actuellement, Mme Françoise Beyer assure le remplacement et il paraît logique de proposer sa candidature à ce poste. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son accord pour la recruter et donc de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe à raison de 28h35/semaine.

Vote : A l'unanimité pour la suppression et la création de poste.

Le Conseil Municipal remercie tout le personnel communal pour leur bon travail.

8) Questions Diverses

- EPHAD

Dans le cadre de la réorganisation de l'EPHAD, la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat se dirigerait vers une cantine "centrale" qui pourrait proposer le portage des repas aux écoles et aux particuliers. Elle demande donc à chaque commune si elle souhaite adhérer à ce service pour ses écoles. Pour l'instant, la commune des Martres-sur-Morge ne souhaite pas s'orienter vers cette proposition. Lors du prochain Conseil Municipal, le sujet sera mis à l'ordre du jour et nous aurons plus d'éléments pour en discuter.

- Très Haut débit

Depuis la pose du poteau "Très haut débit", certains habitants se plaignent de la perte de débit, contrairement aux effets attendus.

Nous rappelons que le très haut débit sera à disposition des particuliers à la fin de l'année 2015 (8 à 20 Mégabits).

- Achat de matériel d'entretien des chemins

Mr Modista demande au Conseil si nous souhaitons investir dans une lame qui permettrait de raboter et reniveler les chemins. Des essais concluants ont été réalisés sur un chemin de la commune. Cette lame pourrait également être utilisée comme lame de chasse neige l'hiver.

Son prix est de 4 500€ (contre 9 000€ neuve).

Cependant, pour pouvoir la passer nous avons besoin d'un tracteur puissant. Un agriculteur de la commune s'est porté volontaire pour passer la lame lorsque nous en aurions besoin.

Vote : POUR

Nous demandons à toutes les personnes qui empruntent les chemins de la commune de les respecter pour le bien-être de tous. Si toutefois les chemins devaient être dégradés, merci de le signaler en Mairie pour que le nécessaire soit fait rapidement et ce, afin d'éviter ainsi qu'ils ne s'abîment encore plus.

- Un appel d'offre a été lancé pour les travaux de la rue des Contamines. Le dossier a été transmis au Conseil général.

- **Association ESTER**

Une visite de la commune a été faite par quelques conseillers accompagnés de l'association ESTER, laquelle nous a conseillé pour embellir notre commune. L'enjolivement de notre village est aussi l'affaire de chacun et nous encourageons les Martrois à nous montrer leurs talents floraux.

Une réunion publique sera tenue prochainement par l'association ESTER à laquelle vous serez conviés. (Une information vous sera faite dès que la date sera déterminée).

- Merci à tous de ne pas stationner sur des emplacements gênants lors du passage de la balayeuse. Nous rappelons que les dates de passage sont signalées sur les panneaux d'affichage de la commune (vers la mairie et l'église), ainsi que dans le journal local.

Fin de séance : 21h45

Le Maire,
E. CHASSAGNE